

Le jeudi 9 décembre 2021
à 18 h 30 au local de musique/anglais à l'école

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Nomination des représentants de la communauté
6. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
7. Plan de travail 2021-2022 modifié
8. Politique d'utilisation et de location des locaux (adoption)
9. Politique des absences prolongées des élèves 2022-2023 (adoption)
10. Politique d'encadrement des élèves (art.75) (adoption)
11. Grille-matières 2022-2023 (adoption)
12. Budget d'investissements 2022-2023 (MAO) (art. 96.22) (adoption)
13. Activités de Noël
14. Campagne de financement (suivi)
15. Photos scolaires 2022-2023 (consultation)
16. Informations et correspondance :
 - 16.1 Service de garde
 - 16.2 Président
 - 16.3 Déléguée au comité de parents
 - 16.4 Enseignantes
 - 16.5 Direction
 - 16.5.1 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)
 - 16.5.2 Parc-école
 - 16.5.3 Semaine des enseignantes
17. Cafétéria
18. Autres objets d'étude :

19. Période de questions du public
20. Date et heure de la prochaine séance : Le jeudi 10 mars 2022 à 18 h 30
21. Levée de la séance



Jean-Philippe Bernier, président

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)